Annexe 25

COMMUNE DE
HAMOIS

Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame VANNESTE/TACHIS** demeurant **rue de la Creugette 15** à **5362 Achet**.

Le bien concerné est situé **rue de la Creugette, 15 à 5362 Achet** et cadastré **2e division, ACHET, section C n°351C**.

Le projet consiste en l'**extension d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes : article R.IV.40-2. § 1er. 2° qui concerne la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et uniquement sur rendez-vous l'après-midi sauf le mercredi (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be), au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 décembre 2026 au 17 décembre 2026 au Collège communal, soit:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 27 novembre 2026.